

**Immeuble communal 41 quai de Strasbourg - Bail au profit de M. FERREUX**

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : M. FERREUX a sollicité et obtenu en 1973 la mise à disposition de la propriété communale sise à Besançon, 41 quai de Strasbourg, dénommée «Tour de la Pelote» pour y créer un restaurant. Il a supporté alors tous les travaux d'aménagement intérieur de ce bâtiment.

Un bail commercial a été consenti à M. FERREUX le 3 mai 1973, pour une durée de 9 ans, à compter du 1<sup>er</sup> avril 1973 ; il a ensuite été renouvelé par deux fois. Le bail actuel, conclu en 1991 pour une durée de 9 ans, expire le 1<sup>er</sup> avril 2000.

Il est proposé la passation d'un nouveau bail commercial aux conditions essentielles suivantes :

- durée : 9 ans à compter du 1<sup>er</sup> avril 2000,

- loyer : après négociation, il est porté de 44 683,69 F actuellement à 55 000 F par an, montant conforme à l'estimation du Service des Domaines effectuée tout récemment. Ce loyer sera revalorisé tous les 3 ans en fonction des variations de l'indice INSEE Construction,

- les autres conditions du bail antérieur sont inchangées.

Le Conseil Municipal est appelé à autoriser M. le Maire à signer l'acte à intervenir sur ces bases.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Patrimoine, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

*Récépissé préfectoral du 3 mars 2000.*